

REGLEMENT DU JEU CONCOURS « C-MONETIQUETTE x LES PETITS RAFFINEURS »

Article 1 : Société organisatrice

C-MONETIQUETTE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 752 873 455 000 14, dont le siège social est situé au Cidex 396, 13 Rue Georges Barres, 33083 Bordeaux

Organise en partenariat avec

SORAFF, SAS au capital de 5000€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Troyes sous le n° 804.885.044, dont le siège social est sis 29 rue Notre Dame de Nazareth, 75003 Paris (ci-après désignée la "LES PETITS RAFFINEURS").

Du 26 août 2022 au 9 septembre 2022 une opération entièrement gratuite et sans obligation d'achat intitulée « C-MONETIQUETTE x LES PETITS RAFFINEURS » (ci-après dénommé « l'Opération ») accessible sur Internet à l'adresse suivante : <https://bit.ly/3QUA7zr> (ci-après dénommée le « Site »). Les modalités de participation à l'Opération sont décrites dans le présent règlement (ci-après dénommé le « Règlement »).

Article 2 : Conditions générales de participation

La participation à l'Opération est ouverte gratuitement et sans obligation d'achat à toute personne physique majeure disposant d'un accès internet, d'une adresse de courrier électronique et domiciliée en France métropolitaine (ci-après dénommé le « Participant »), à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, des membres du personnel LES PETITS RAFFINEURS et C-MONETIQUETTE, ainsi que de leur famille, leurs concubins, et d'une façon générale des sociétés et/ou personnes participant directement ou indirectement à la promotion et/ou la réalisation de l'Opération. Les informations fournies par les Participants seront utilisées conformément à l'article 8 des présentes.

Article 3 : Acceptation du Règlement

La participation à l'Opération implique une attitude loyale de la part de chaque Participant ainsi que l'acceptation expresse et sans réserve par le Participant du Règlement dont il reconnaît avoir pris connaissance avant sa participation à l'Opération, du principe de l'Opération, des Conditions Générales d'Utilisation du Site et des règles de déontologie en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite, etc...) et de leur respect.

Toute manœuvre visant à contourner le Règlement, à augmenter ses chances au détriment des autres Participants et de manière plus générale tout comportement frauduleux (y compris tentative de fraude et/ou tricherie) et/ou contraire au Règlement, entraîne immédiatement et irrévocablement l'annulation de la participation à l'Opération du Participant contrevenant et l'annulation, le cas échéant, de l'attribution de la Dotation si le Participant en a gagné une, sans préjudice des éventuelles indemnités que C-MONETIQUETTE ou LES PETITS RAFFINEURS serait en droit de réclamer.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de poursuivre quiconque ne respecterait les présentes dispositions.

La Société Organisatrice pourra décider d'annuler l'Opération s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à l'Opération ou de la détermination du Gagnant.

Article 4 : Principes et modalités de l'Opération

Toute personne souhaitant participer à l'Opération devra se rendre sur le Site, remplir entièrement et correctement l'ensemble des champs du formulaire de renseignements indiqués comme étant

obligatoires. Toute participation via un autre mode de communication (mail, voie postale, message Instagram, etc.) ne sera pas prise en compte dans le cadre de l'Opération.

Il est rigoureusement interdit pour un même Participant (même nom, même prénom, même date de naissance) de participer à l'Opération avec plusieurs adresses email ou à partir de l'adresse email d'une autre personne, ou plus généralement, par tout autre moyen visant à permettre à une même personne de participer plusieurs fois à l'Opération.

Le Participant est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité. A ce titre, la Société Organisatrice se réserve le droit de réclamer tout justificatif nécessaire pour établir que le Participant remplit bien les conditions de participation imposées par le Règlement. Tout Participant qui refuserait de présenter les justificatifs demandés dans un délai de 8 (huit) jours calendaires à compter de la demande sera considéré comme renonçant à sa participation et, le cas échéant, à la Dotation obtenue, sans qu'il ne puisse causer grief à la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité dans le cas où les coordonnées qui lui auraient été fournies par le Participant se révéleraient erronées ou incorrectes.

Tout Participant ne respectant pas les conditions posées par le présent article et plus généralement, les conditions posées par le Règlement, verra immédiatement et de plein droit sa participation à l'Opération annulée.

Article 5 : Désignation du Gagnant

A l'issue de l'Opération, 1 personne sera tirée au sort, parmi l'ensemble des Participants ayant valablement participé à l'Opération (ci-après le « Gagnant »).

Article 6 : Description et obtention des dotations

Le Gagnant se verra attribuer une carte cadeau LES PETITS RAFFINEURS et une carte cadeau C-MONETIQUETTE (ci-après dénommées ensemble la « Dotation ») d'une valeur commerciale totale de **quatre cent euros (400€) TTC** dont le détail est le suivant :

- Une carte cadeau C-MONETIQUETTE (carte cadeau physique) d'une valeur de deux cent euros (200€), valable pendant douze (12) mois à compter de son émission par C-MONETIQUETTE. La carte cadeau C-MONETIQUETTE ne pourra être ni reprise, ni échangée, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier tant par la Société Organisatrice que par LES PETITS RAFFINEURS. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation ni contestation d'aucune sorte. Les conditions complètes d'utilisation de la carte cadeau sont mentionnées au dos de cette carte et sont disponibles ici : <https://www.c-monetiquette.fr/>

ET

- Une carte cadeau LES PETITS RAFFINEURS (carte cadeau physique) d'une valeur de deux cent euros (200€), valable pendant douze (12) mois à compter de son émission par LES PETITS RAFFINEURS. La carte cadeau est valable sur le site internet lespetitsraffineurs.com et dans les boutiques Les Petits Raffineurs. La carte cadeau LES PETITS RAFFINEURS ne pourra être ni reprise, ni échangée, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier tant par la Société Organisatrice que par LES PETITS RAFFINEURS. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation ni contestation d'aucune sorte.

La valeur de la Dotation est déterminée au moment de la rédaction du Règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation auprès de la Société Organisatrice.

La Dotation est strictement nominative, non cessible et le transfert de son bénéfice à une tierce personne est exclu.

La Dotation ne pourra donner lieu à aucune contestation de la part d'un Gagnant. La Dotation ne pourra être ni reprise ni échangée, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier par la Société Organisatrice ni par LES PETITS RAFFINEURS. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation ni contestation d'aucune sorte.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer ou modifier, à tout moment et sans préavis, tout ou partie des éléments composant la Dotation. Toute modification fera l'objet, dans la mesure du possible, d'une notification aux Participants.

Dans les cas où la Dotation ne serait plus disponible pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice ou des PETITS RAFFINEURS, la Société Organisatrice s'engage à remplacer la Dotation par une dotation de valeur équivalente.

C-MONETIQUETTE contactera le Gagnant par courrier électronique au plus tard quinze (15) jours à compter de la réalisation du tirage au sort conformément à l'article 5 ci-dessus. Ce courrier électronique leur indiquera les modalités de remise de la Dotation auxquelles ils devront se conformer pour en bénéficier.

Il est de la seule responsabilité du Gagnant d'avoir renseignés une adresse email valide et de vérifier régulièrement le contenu de sa boîte de réception (y compris les espaces SPAM, PROMOTIONS ou RESEAUX SOCIAUX, ou tout autre espace proposé par le fournisseur de boîte email du Gagnant) afin de prendre connaissance et répondre en temps utile aux sollicitations de C-MONETIQUETTE. En aucun cas la responsabilité de C-MONETIQUETTE (ni celle des PETITS RAFFINEURS) ne saurait être recherchée si le Gagnant ne prenait pas connaissance d'un de leurs courriers électroniques en temps utile.

Dans le cas où le Gagnant serait injoignable ou ne suivrait pas les instructions de C-MONETIQUETTE afin que sa Dotation puisse leur être remise, celle-ci sera définitivement perdue.

La carte cadeau LES PETITS RAFFINEURS sera transmise au Gagnant par LES PETITS RAFFINEURS par voie électronique (la carte cadeau étant elle-même sous format dématérialisé) ; la carte cadeau C-MONETIQUETTE par voie électronique (la carte cadeau étant elle-même sous format dématérialisé).

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

En aucun cas, la Société Organisatrice et LES PETITS RAFFINEURS ne pourront être tenues responsables du délai de mise à disposition de la Dotation ainsi qu'en cas d'impossibilité pour le Gagnant de bénéficier de leur Dotation pour des circonstances hors du contrôle de la Société Organisatrice et/ou des PETITS RAFFINEURS.

D'une manière générale, la Société Organisatrice et LES PETITS RAFFINEURS ne pourront en aucun cas être inquiétés en cas de problèmes rencontrés dans le cadre de la remise de chacune des Dotations. Sans préjudice de toute action judiciaire, ni la Société Organisatrice ni LES PETITS RAFFINEURS ne sont tenus de faire bénéficier le Gagnant d'une quelconque Dotation si ce dernier a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat de l'Opération ou ne s'est pas conformé au présent Règlement.

Article 7 : Publicité et Promotion du Gagnant :

Lors de la prise de contact avec le Gagnant, la Société Organisatrice pourra les solliciter afin d'obtenir leur accord pour utiliser leurs nom, prénom et sa réponse à la question ouverte, dans toute manifestation publi-promotionnelle liée à l'Opération réalisée par la Société Organisatrice et/ou LES PETITS RAFFINEURS, dans tout pays, sur tout support (existant ou à venir), sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que la Dotation gagnée, et ceci pour une durée maximale d'un (1) an.

Article 8 : Protection des données personnelles

Les données à caractère personnel, communiquées par les Participants, sont collectées dans le cadre de l'Opération. Ces données sont transmises à C-MONETIQUETTE et font l'objet d'un traitement informatique par la Société Organisatrice et LES PETITS RAFFINEURS, responsables des traitements qu'elles réalisent respectivement, à savoir : C-MONETIQUETTE : enregistrer les participations, faire procéder au tirage au sort, informer LES PETITS RAFFINEURS de l'identité du Gagnant, informer le Gagnant du résultat de l'Opération, obtenir l'ensemble des éléments nécessaires à la livraison de la Dotation et adresser le cadeau C-MONETIQUETTE au Gagnant ;

- Pour LES PETITS RAFFINEURS : adresser le cadeau LES PETITS RAFFINEURS au Gagnant.
- Toutes les données sont collectées uniquement pour la nécessité de l'Opération et seront supprimées à son issue.

Le fait de ne pas fournir ses données personnelles aura comme conséquence pour le Participant, de ne pas pouvoir participer à l'Opération.

Sous réserve d'avoir obtenu le consentement préalable et exprès des Participants :

- C-MONETIQUETTE et LES PETITS RAFFINEURS pourront utiliser les données personnelles recueillies dans le cadre de l'Opération à des fins commerciales et/ou de communication (gestion des clients et prospection) ;
- Les données seront supprimées à l'issue d'une période de trois (3) ans sans réponse de la part des Participants aux sollicitations de C-MONETIQUETTE et/ou de LES PETITS RAFFINEURS.

Conformément à la loi dite « Informatique et Liberté » modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016-679 du 27 avril 2016, les Participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de leurs données qu'ils ont fournies à C-MONETIQUETTE.

Si les Participants souhaitent exercer leurs droits, il convient d'adresser une demande en précisant leurs nom, prénom, adresse :

Pour C-MONETIQUETTE :

LEA – C-MonEtiquette

Cidex 396

13 Rue Georges Barres, 33083 Bordeaux

Pour LES PETITS RAFFINEURS :

Les Raffineurs - Service Relations Clients

29 rue Notre-Dame de Nazareth 75003 Paris

Ou

dataprotection@lesraffineurs.com

Si les Participants ne souhaitent plus recevoir d'offres de C-MONETIQUETTE, ils peuvent le signaler par courrier à l'adresse ci-dessus et/ou par email à l'adresse suivante : contact@c-monetiquette.fr

Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données personnelles :

Si les Participants ne souhaitent plus recevoir d'offres de LES PETITS RAFFINEURS, ils peuvent le signaler par courrier à l'adresse ci-dessus et/ou par email à l'adresse suivante :

contact@lespetitsraffineurs.com

Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données personnelles :

<https://www.iubenda.com/privacy-policy/63242066/legal>

Article 9 : Propriété industrielle et intellectuelle de la Société Organisatrice et des PETITS RAFFINEURS

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant l'Opération, en ce compris le présent Règlement sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs appartenant à la Société Organisatrice et/ou aux PETITS RAFFINEURS et notamment reproduits sur le Site ou sur tout autre élément lié à l'Opération sont la propriété exclusive de la Société Organisatrice et/ou des PETITS RAFFINEURS et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction totale ou partielle non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Article 10 : Responsabilité

Le mode de délivrance des Dotations s'effectuera sous la responsabilité de la Société Organisatrice pour la carte cadeau C-MONETIQUETTE et de LES PETITS RAFFINEURS pour la carte cadeau LES PETITS RAFFINEURS.

Toutefois leur responsabilité ne saurait être encourue si un Participant :

- subissait une panne technique quelconque (état de la ligne, panne EDF, incident serveur, déconnexion accidentelle...),
- fournissait des coordonnées inexactes ou incomplètes ne permettant pas de l'informer de son gain ou de lui faire parvenir la Dotation éventuellement attribuée.

La participation à l'Opération implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'encombrement du réseau, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Le Participant est informé qu'en accédant au Site, un cookie sera stocké sur le disque dur de son ordinateur. Il s'agit d'un petit fichier informatique chargé d'enregistrer la navigation sur les sites Internet. Les cookies servent à identifier le Participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur.

Un Participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur en désactivant cette fonction dans son logiciel de navigation. Lorsque cette fonction est désactivée, le Participant garde la possibilité d'accéder au Site et de participer à l'Opération.

La Société Organisatrice et LES PETITS RAFFINEURS informent que, compte tenu des caractéristiques du réseau internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elles ne sauraient être tenues pour responsables d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

En conséquence, elles ne sauraient en aucune circonstance être tenues responsables sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement de l'Opération ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;
- du dysfonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
- de toute défaillance technique matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer à l'Opération ou ayant endommagé le système d'un Participant.

La Société Organisatrice et/ou LES PETITS RAFFINEURS ne pourront être tenues responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution de la Dotation du Gagnant. A ce titre, toute demande de participation réalisée au moyen d'une adresse email d'une durée de validité inférieure à quatre-vingt-dix (90) jours, dans la mesure où l'utilisation de ces adresses emails est contraire au bon déroulement de l'Opération car celle-ci ne permet pas à la Société Organisatrice (i) de contacter Le Gagnant à la fin de l'Opération et/ou (ii) de garantir les Participants la bonne réception des e-mails d'offres commerciales ou d'invitations aux prochaines opérations malgré l'accord préalable de ces derniers, ne saurait engager la responsabilité de la Société Organisatrice ainsi que celle de LES PETITS RAFFINEURS.

Il est précisé que la Société Organisatrice et/ou LES PETITS RAFFINEURS ne pourront être tenues responsables de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin de l'Opération, et ce pour quelque raison que ce soit ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion au Site et la participation à l'Opération de toute personne se fait sous son entière responsabilité.

La Société Organisatrice et/ou LES PETITS RAFFINEURS pourront se prévaloir, notamment aux fins de preuve, de tout acte, fait ou omission des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tel que des rapports de suivi ou autres états) établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par l'organisateur, notamment dans ses systèmes d'information, en rapport avec l'utilisation du Site.

Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves utiles et sont recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document établi, reçu ou conservé par écrit.

La Société Organisatrice et LES PETITS RAFFINEURS feront leurs meilleurs efforts pour permettre un accès à l'Opération à tout moment, sans pour autant être tenues à l'obligation d'y parvenir. Elles pourront, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour ou de maintenance, interrompre l'accès au Site et à l'Opération qu'il contient. La Société Organisatrice et/ou LES PETITS RAFFINEURS ne seront en aucun cas responsables de ces interruptions et de leurs conséquences.

La Société Organisatrice et/ou LES PETITS RAFFINEURS ne pourront être tenues pour responsables si, pour des raisons indépendantes de leurs volontés, l'Opération est partiellement ou totalement modifiée, reportée ou annulée. Aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

La Société Organisatrice et/ou LES PETITS RAFFINEURS ne pourront être tenues pour responsables en cas d'interruption du service provoqué par un incident de réseau internet ou par un incident technique indépendant de sa volonté. Elles ne pourront être tenues pour responsables si, par suite d'incidents dans l'acheminement du courrier électronique, des participations ne leurs sont pas parvenues.

La Société Organisatrice et/ou LES PETITS RAFFINEURS seront dégagés de toute responsabilité en cas de survenance d'un élément de force majeure (grèves, intempéries, etc.) qui priverait même partiellement Le Gagnant de leur gain.

Les Participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un forfait, utilisateurs de cybercâble, ADSL ...) ne pourront pas obtenir de remboursement (y compris pour leurs frais d'abonnement) sauf si le Participant justifie par écrit avoir engagé des frais spécialement pour participer à l'Opération.

Toute demande incomplète, illisible ou contenant des informations fausses ou erronées ne sera pas prise en compte.

Article 11 : Dépôt du Règlement

Une copie de ce Règlement est adressée à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée par courrier postal uniquement à l'adresse de la Société Organisatrice.

Le timbre concernant l'envoi postal pour obtenir ce Règlement, sera remboursé forfaitairement sur la base du tarif lent en vigueur sur simple demande écrite accompagnée d'un RIB joint à la demande de Règlement, sous réserve que cette demande de remboursement soit transmise à la Société Organisatrice au plus tard dans les deux mois suivant la fin de l'Opération. Une seule demande de copie de ce Règlement et de remboursement des frais engagés pour obtenir cette copie sera prise en considération par Participant (même nom, même prénom, même date de naissance).

Il pourra également être consulté à tout moment pendant toute la durée de l'Opération à l'adresse suivante : <https://www.jeu-colaictor2021.com/>

En cas de différence entre la version du Règlement déposée chez l'Huissier et la version du Règlement accessible en ligne, la version déposée chez l'Huissier prévaudra.

Article 12 : Modification du Règlement

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier les articles du présent Règlement et notamment les règles de l'Opération et la Dotation attribuée, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives, des décisions judiciaires, des recommandations émises par les organismes en charge de l'administration du réseau Internet, et de la politique commerciale de la Société organisatrice.

Article 13 : Litiges

Toutes questions d'application ou d'interprétation du Règlement ou toutes questions imprévues qui viendraient à se poser, seront tranchées souverainement, selon la nature de la question.

Le Règlement et l'Opération sont soumis à la loi Française. Les Participants sont donc soumis à la réglementation française.

Tout litige né à l'occasion de l'Opération et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents de PARIS.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du Règlement serait déclarée nulle et non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du Règlement lui-même et toutes ses autres clauses conserveraient leur force et leur portée.